

	Règles essentielles pour le déroulement de l'examen	Version 1 11/05/2026 Page 1/1
---	--	---

Avant d'accéder à son examen, le candidat reconnaît avoir pris connaissance des **Modalités officielles d'examen du CIFMD**, disponibles sur le site internet du CIFMD, et s'engage à les respecter pendant toute la durée de l'épreuve.

Le candidat reconnaît notamment que :

- a) Il doit suivre l'ensemble des étapes de contrôle préalable demandées par l'application et par le surveillant ;
- b) Il doit être seul dans une pièce fermée ou isolée ;
- c) Son ordinateur ne doit être équipé que d'un seul écran ;
- d) La caméra, le microphone, le partage d'écran et la connexion internet doivent rester actifs pendant toute la durée de l'épreuve ;
- e) Son espace de travail doit être dégagé et ne comporter que les documents et matériels expressément autorisés ;
- f) Son téléphone portable doit être éloigné, hors de portée immédiate et non utilisé pendant l'épreuve, sauf instruction expresse du surveillant, de MANAGEXAM ou du CIFMD ;
- g) Il doit rester face à la caméra pendant l'épreuve et ne peut quitter le champ de la caméra qu'après demande préalable par chat et accord du surveillant ;
- h) Il doit respecter immédiatement les consignes données par le surveillant, notamment en cas d'anomalie, de contrôle complémentaire, de microcoupure, de déconnexion ou de perte temporaire de surveillance ;
- i) Il lui est interdit d'ouvrir tout fichier, application, programme, fenêtre ou onglet non autorisé ;
- j) Il lui est strictement interdit de copier, photographier, capturer, retranscrire, conserver, transmettre ou diffuser tout ou partie des sujets, questions, réponses ou éléments d'épreuve, par quelque moyen que ce soit.

Le candidat est informé que l'épreuve fait l'objet d'une surveillance en direct et d'enregistrements comprenant notamment la caméra, le microphone et l'écran.

Les enregistrements, échanges par chat et traces techniques disponibles pourront être utilisés comme éléments d'analyse en cas d'anomalie, de suspicion de fraude, de non-respect des consignes ou de contestation relative au déroulement de l'épreuve.

Le non-respect des Modalités officielles, des consignes d'examen, des règles de surveillance ou des instructions du surveillant est susceptible d'entraîner l'invalidation de l'examen, y compris si la note minimale est atteinte.

En cochant la case d'acceptation, le candidat confirme avoir lu, compris et accepté les présentes règles essentielles ainsi que les Modalités officielles d'examen du CIFMD.